

LE MOT DU PRÉSIDENT



Marcel Maurer

Pour les Sédunoises et les Sédunois, Montorge est un endroit incontournable; un endroit auquel ils sont particulièrement attachés.

On l'associe volontiers à de grands événements en y faisant

des photos de famille à l'occasion de mariages, de baptêmes ou encore d'anniversaires.

Dans notre région au climat sec, Montorge est avant tout un petit lac agréable dans un magnifique écrin de verdure. Ses berges incitent à de belles balades. Quoi de plus agréable en effet qu'un peu de fraîcheur lors des chaudes journées d'été?

L'hiver, Montorge et son lac gelé offrent aussi des ambiances magiques qui invitent à la rêverie.

Si l'on peut y rencontrer des amis avec lesquels échanger quelques mots, on peut aussi y rencontrer les résidents des lieux, comme la couleuvre par exemple ou des oiseaux de différentes espèces ou encore, proche des roseaux, des poissons... Il suffit d'être attentif et patient.

La Maison de la Nature qui s'y trouve nous invite d'ailleurs à mieux saisir la beauté du lieu et nous explique le bel équilibre qui existe entre les richesses de la nature et les activités de loisir et de détente. Chaque année une exposition de grande qualité y est proposée.

Merci à toutes les personnes et institutions qui font vivre ce magnifique endroit dédié à vous toutes et à vous tous, ainsi qu'aux hôtes de notre belle ville.

Montorge, petit coin de paradis, s'apprécie, se déguste... Ne vous en privez pas!

Marcel Maurer
Président de Sion



MONTORGE OU MONT D'ORGE?

© R. Hofer

DANS CE NUMÉRO

Mot du président	1	Actualité	4
Montorge ou Mont d'orge? Historique	2	Montorge c'est aussi... Le saviez-vous?	5
Montorge, site remarquable	3	Mot de M. Benoît Fournier	6



© R. Schmid, Bourgeoisie de Sion, Médiathèque Valais – Martigny.

MONTORGE OU MONT D'ORGE?

Sur la base de documents notariés des XIIe-XIVe siècles, le Registre foncier et le cadastre de Sion avaient admis l'orthographe « Mont d'Orge ». Si cette appellation avait l'avantage de signifier quelque chose, elle ne tenait en revanche pas compte du patois [*montordze*] et de la prononciation locale actuelle [*montorge*]. Or l'étymon qui se cache derrière notre Montorge est un MONTE AUREU, soit un « mont doré par les rayons du soleil ». L'étymologie qui ferait remonter Montorge à la culture de la céréale est donc à rejeter.



HISTORIQUE

Le lac gelé représente l'élément le plus caractéristique du site de Montorge. Il est à l'origine de l'ancienne Glacière, transformée aujourd'hui en Maison de la Nature. Cette réserve de glace rafraîchissait la bière des Valaisans avant les frigos.

Dans les années 1850, la brasserie Fertig de Bramois construisit la Glacière à l'endroit le plus ombragé du site. Vers 1930, la Brasserie Valaisanne SA reprit ce droit d'exploitation de la glace de Montorge pour une durée de 99 ans. Les exploitants 'préparaient' le lac à la fin de l'automne en nettoyant les rives et en élevant le niveau d'eau. Pour éviter tout désagrément aux scieurs de glace, la récolte débutait une fois que la 'banquise' atteignait une épaisseur de 15-20 cm. Les blocs entreposés dans la Glacière finissaient par se lier et former une masse de glace, débitée au fur et à mesure des besoins des brasseurs de bière et autres amateurs de glaçons.

L'apparition des installations frigorifiques sonna le glas de la Glacière dans les années 1950. Vers 1980, cette bâtisse eut aussi droit à une cure de jouvence, grâce à son rachat et à sa rénovation par la Ville de Sion. Il restait à lui trouver une nouvelle fonction. Dans le rapport de gestion 1991 de la Municipalité de Sion, on peut lire : « La Commune de Sion est la première, en Suisse, à avoir pris l'initiative d'offrir à sa population une structure d'information associée à un site protégé, faisant de Montorge une réserve naturelle didactique, un lieu de rencontre privilégié entre l'homme et la nature ». Un groupe de travail, constitué par la Ville de Sion, l'Etat du Valais, la Murithienne et ProNatura, a proposé la formule d'une Fondation pour gérer la Maison de la Nature et l'application de l'arrêté de protection, projet refusé par le conseil général en 1993. Depuis, la Maison de la Nature dépend de la Ville par sa sous-commission de protection du site de Montorge formée par des conseillers municipaux, des chefs de service, un représentant du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement et un représentant de la Murithienne. Elle est placée sous la responsabilité politique du conseiller en charge de l'environnement et rattachée à la direction des écoles.



© R. Hofer

MONTORGE, SITE REMARQUABLE

Le site de Montorge, répertorié dans l'Inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale, présente un paysage remarquable avec sa colline isolée dominant le lac et possède une faune et une flore riches, adaptées au climat local.

Le lac de Montorge fait également partie de l'Inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale abritant notamment une grande population de crapauds communs, espèce menacée en Suisse, et de grenouilles rousses.

Ainsi, un inventaire des richesses naturelles du site a été réalisé en 2006. Un plan de gestion proposant des mesures pour maintenir,

voire améliorer la valeur naturelle du site tout en privilégiant son attractivité comme lieu de détente et sa vocation didactique, a suivi cette réalisation. Sur la base de cette mise en place du plan de gestion, les parcs et jardins de la Ville ainsi que la protection civile ont effectué ces dernières années de nombreux travaux sur le site, notamment :

- le débroussaillage de prairies sèches sur la colline de Montorge
- la création de mares au nord du lac pour les batraciens (grenouilles rousses et crapauds communs)
- la mise en place d'un verger haute-tige avec d'anciennes variétés
- l'éradication des espèces exotiques.





ACTUALITÉ

Depuis son inauguration en 1989, la Maison de la Nature offre chaque année une nouvelle exposition d'avril à novembre. Elle peut compter sur l'aide de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière pour le montage de la muséographie. Elle collabore également avec la revue des sciences naturelles La Salamandre pour le thème des expositions et le matériel pédagogique.

L'entrée à la Maison de la Nature est gratuite. Les visites guidées pour les classes et les groupes sont aussi non-payantes. Les écoliers bénéficient d'un dossier pédagogique réalisé chaque année sur le thème de l'exposition.

La Maison de la Nature offre un coin bibliothèque et des bornes interactives présentant la Maison de la Nature et le site de Montorge.

De plus, elle propose de nombreuses animations gratuites tout public. Les mercredis après-midi, notamment, les enfants sont invités à participer aux «jeux nature» sur le site naturel de Montorge.

Il est prévu cet automne de faire pâturer des moutons roux du Valais pour éviter que les prairies sèches dégagées ne se referment avec l'avancée de la forêt.



MONTORGE C'EST AUSSI...

... un hameau d'artistes

Montorge c'est aussi un hameau où, d'un bout à l'autre, on trouve des peintres, sculpteurs, graphistes, metteurs en scène, comédiens, écrivains et autres artistes ou artisans.

... un espace de loisirs

De nombreuses activités sont pratiquées à Montorge. Le « parcours vita » longe la rive sud du lac et serpente la colline. La pêche est permise aux enfants qui n'ont pas encore l'âge (13 ans révolus) d'avoir le permis cantonal de pêche. Montorge est le départ de nombreux sentiers pédestres, notamment des balades le long des bisses de Montorge ou de Lentine.

... un site historique

La région de Montorge semble avoir été rapidement occupée par des hommes après la dernière glaciation. L'analyse pollinique des sédiments du lac montre que les premières cultures de céréales datent de 5000 avant JC.

À 792 m d'altitude, le château-fort de Montorge, construit vers 1230 par le comte Aymon de Savoie, est une sentinelle avancée sur les terres de l'évêque de Sion. Une telle position stratégique allait inévitablement être âprement disputée entre la Savoie et le Valais épiscopal: le château détruit, reconstruit, sera finalement remis en 1417 aux vainqueurs de la guerre dite de Rarogne, les Haut-Valaisans.

Ceux-ci jugeront prudent de le démolir et le château ne subsista dès lors qu'à l'état de ruines.

Propriétaire du sommet de la colline de Montorge, la Bourgeoisie de Sion a dégagé et consolidé ces vestiges, désormais visibles de loin, et qui rappellent une époque mouvementée de l'histoire valaisanne.

... un site naturel à préserver

Dans ce site protégé, il est interdit, à l'exception des travaux d'entretien, de:

- modifier l'aspect général du site par l'extension de cultures, des nivellements, des constructions, d'autres aménagements
- porter atteinte à la flore et à la faune
- troubler la tranquillité du site.

Sont en outre interdits:

- le canotage (à moteur ou sans moteur) et la pratique de la planche à voile
- la baignade
- toute circulation automobile, à vélomoteur, à vélo (sauf pour les besoins de l'entretien et de l'exploitation agricole)
- les feux en dehors des zones agricoles;
- l'arrachage et la cueillette des plantes;
- le dépôt de matériaux dans le lac ou sur ses rives.

Les chiens seront tenus en laisse dans tout le périmètre protégé.

LE SAVIEZ-VOUS?



JOGGING

Le jogging est autorisé sur le site à condition de rester sur les chemins.



PROMENADE DU CHIEN

La promenade du chien est autorisée à condition que celui-ci soit tenu en laisse.



CUEILLETTE

Pour préserver la flore, la cueillette est interdite.



NOURRITURE AUX ANIMAUX

Pour préserver le caractère sauvage des animaux, il ne faut pas les nourrir.



BAIGNADE

Pour préserver la tranquillité de la faune, la baignade n'est pas autorisée.



VÉLO

Le vélo n'est pas autorisé car il est incompatible avec la tranquillité du site et des promeneurs.

LA SOUS-COMMISSION DE PROTECTION DU SITE DE MONTORGE

Dans les années 1950, lorsque les frigos sont apparus, la Brasserie Valaisanne a cessé d'utiliser la glace provenant du lac de Montorge pour garder sa bière au frais. On a alors envisagé d'utiliser le bâtiment de la Glacière comme dépôt pour la voirie. Alors que le lac et ses abords tombaient petit à petit dans l'abandon, est née la volonté ferme dans la population et chez les élus de mettre en valeur et de préserver ce magnifique petit coin de nature si près de la ville. Depuis 1989, une sous-commission nommée par le conseil municipal de Sion a pour tâche de protéger le site de Montorge. Cette sous-commission est composée de conseillers municipaux, de représentants des administrations communale et cantonale, de la Bourgeoisie ainsi que de la société la Murithienne. La sous-commission planifie, finance et supervise, avec l'aide de spécialistes, différents travaux comme la gestion des roselières, la création de mares pour les batraciens, le contrôle de la qualité des eaux et le rétablissement de zones de prairies sèches si riches en biodiversité. La sous-commission de protection du site de Montorge est la gardienne d'un site où se côtoient en bonne entente les agriculteurs, les viticulteurs, les sportifs, les promeneurs, les écoliers, les peintres, les photographes, les scientifiques, les amoureux de la nature et les amoureux tout court...

Benoît Fournier

Président de la sous-commission de
protection du site de Montorge.



La Maison de la Nature de Montorge est ouverte de la mi-avril à début novembre | Ouverture: de 14 h à 18 h | www.maisondelanature.ch